

BOUVILLONS ET BOVINS D'ABATTAGE AIDE-MÉMOIRE – BILAN DE PRODUCTION

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le bilan de production présente différentes informations portant sur le nombre de têtes nées à la ferme, achetées, vendues vivantes et abattues, ainsi que sur le gain de poids assurable pour l'année d'assurance traitée.

Une section du bilan de production est spécifiquement dédiée à la liste des animaux inadmissibles. Pour mieux vous orienter sur les actions à prendre, voici les différentes raisons pour lesquelles un bouvillon n'est pas admissible à La Financière agricole du Québec (FADQ). Vous trouverez également les mesures possibles pour rétablir son assurabilité.

Les raisons d'inadmissibilité décrites ci-dessous sont appliquées sur les bouvillons pour lesquels les événements déclarés exigent une vérification pouvant nécessiter des pièces justificatives ou autres explications avant qu'ils puissent être acceptés à votre dossier d'assurance. Il est également possible que ces événements ne respectent pas les exigences du programme.

Noter que votre bilan de production est disponible en tout temps dans votre dossier en ligne et qu'il est mis à jour quotidiennement du lundi au vendredi.

Le bilan présent dans votre dossier en ligne contient deux sections supplémentaires exclusives, soit la liste des animaux admissibles disponible pour chaque année d'assurance, ainsi que la liste des animaux présents à votre dossier (inventaire) de la FADQ pour l'année en cours.

Section du bilan de production *Animaux inadmissibles* Identifiants pouvant être régularisés

Raison et description	Joindre Attestra ou la FADQ
<p>Abattoir de proximité conforme L'animal est abattu dans un abattoir de proximité conforme. La réglementation exige que l'animal soit vendu à l'abattoir. La liste des établissements sous permis se retrouve sur le site Web du MAPAQ.</p>	<p>Fournissez à votre centre de services les pièces justificatives relatives à la transaction de l'animal en cause : facture de vente, preuve des sommes reçues (preuve d'encaissement, copie de chèque estampillé par l'institution financière) ou tout autre document prouvant que l'animal a bien été commercialisé.</p>
<p>Commercialisation à reconnaître BOU Selon les informations que détient la FADQ, l'animal a été vendu à un producteur assuré au produit Veau d'embouche et la transaction nécessite une validation de la conformité des modalités du programme ASRA.</p>	<p>Fournissez à votre centre de services les pièces justificatives relatives à la transaction de l'animal en cause : facture de vente, preuve de pesée (camion plein-vide) ou tout autre document prouvant que l'animal a bien été commercialisé.</p>
<p>Gain de poids à valider BOU Selon les informations transmises par Attestra, le bouvillon a réalisé un gain de poids supérieur à 6 livres par jour entre sa naissance ou son entrée en engraissement et sa commercialisation.</p>	<p>S'il s'agit d'une erreur de déclaration, communiquez avec Attestra qui fera les vérifications et, s'il y a lieu, les corrections nécessaires. S'il n'y a pas d'erreur, contactez votre centre de services et fournissez les pièces justificatives nécessaires pour que la transaction soit acceptée et autorisée.</p>
<p>Poids d'entrée à déclarer Le poids d'entrée des animaux achetés est manquant.</p>	<p>Déclarez le poids d'achat des animaux auprès d'Attestra en tout temps.</p>

Raison et description	Joindre Attestra ou la FADQ
<p>Provenance hors Québec Selon les informations reçues d'Attestra, le bouvillon n'est pas né ou n'a pas été acheté au Québec.</p>	<p>Lorsque des animaux sont achetés dans une autre province que le Québec, fournissez systematiquement vos factures et preuves de pesées à votre centre de service pour vérification des poids et de la perte au transport.</p>
<p>Perte au transport à valider La différence entre le poids à l'entrée du bouvillon acheté et le poids de sortie de la transaction précédente est de plus de 3 %.</p>	<p>S'il s'agit d'une erreur de déclaration, communiquez avec Attestra qui fera les vérifications et, s'il y a lieu, les corrections nécessaires.</p> <p>Il est possible que des pièces justificatives vous soient demandées par la FADQ. Cependant, aucune perte au transport supérieure à 3 % ne sera acceptée.</p> <p>Dans ces cas, le poids d'entrée pourra être ajusté afin que la perte au transport soit égale ou inférieure à 3 %.</p>
<p>Sortie hors Québec sans données de vente BOU Un animal est sorti de l'entreprise, mais aucun achat subséquent n'a été déclaré à Attestra. Cette transaction est considérée sans données de vente et elle doit être validée et acceptée par la FADQ, s'il y a lieu.</p>	<p>Fournissez systematiquement à votre centre de services la facture de vente, la preuve de pesée ou tout autre document relatif à la transaction de l'animal permettant l'acceptation de la transaction par la FADQ.</p>
<p>Sortie au Québec sans données de vente BOU Un animal est sorti de l'entreprise, mais aucun achat subséquent n'a été déclaré à Attestra. Cette transaction est considérée sans données de vente et elle doit être validée et acceptée par la FADQ, s'il y a lieu.</p>	<p>Fournissez, à la demande de votre centre de services, la facture de vente, la preuve de pesée ou tout autre document relatif à la transaction de l'animal permettant l'acceptation de la transaction par la FADQ.</p>

Pour les situations qui suivent, il n'y a aucune action à entreprendre.

Identifiants ne pouvant pas être régularisés par la FADQ

Raison et description

Abattoir non conforme - Abattage sans abattoir

Selon l'information que détient la FADQ, l'abattoir est fermé et ne possédait aucun permis d'abattage à la date de l'abattage de l'animal. La FADQ effectue des validations de conformité des abattoirs fédéraux, provinciaux ou de proximité auprès du MAPAQ ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Ne sont pas admissibles les animaux abattus :

- dans un abattoir qui n'est pas reconnu par la FADQ pour la transmission de données ;
- sur un site qui n'est pas celui d'un abattoir ;
- par un déclarant qui n'est pas un abattoir.

La liste des établissements sous permis se retrouve sur le site Web du [MAPAQ](#) et de l'[ACIA](#).

Animal abattu ou vendu pour consommation personnelle

Selon l'information que détient la FADQ, l'animal a été abattu ou vendu pour consommation personnelle

Animal mort

Une déclaration de décès, un équarrissage ou une nécropsie a été reçu à Attestra par un équarrisseur, un laboratoire de pathologie animale (nécropsie) ou un autre intervenant.

Âge supérieur au maximum

L'âge de l'animal vendu est supérieur au maximum permis (31 mois ou plus).

Bovin de type laitier

Selon les informations reçues d'Attestra, la catégorie de l'animal est de type « laitier ».

Durée d'élevage inférieure à la norme requise

Le bouvillon acheté a été engraisé moins de 60 jours avant de faire l'objet d'une autre transaction. S'il s'agit d'une erreur de déclaration, il faut communiquer avec Attestra qui fera les vérifications et, s'il y a lieu, les corrections nécessaires.

Durée d'élevage supérieure à la norme requise

Le bouvillon né ou acheté a été engraisé plus de 600 jours depuis le début de la période d'élevage assurable. S'il s'agit d'une erreur de déclaration, il faut communiquer avec Attestra qui fera les vérifications et, s'il y a lieu, les corrections nécessaires.

Gain de poids inférieure à la norme requise

Le bouvillon acheté a réalisé un gain de poids inférieur à 100 livres. S'il s'agit d'une erreur de déclaration, il faut communiquer avec Attestra qui fera les vérifications et, s'il y a lieu, les corrections nécessaires.

Mise à jour d'inventaire

L'animal est sorti du troupeau à la suite d'une mise à jour d'inventaire.

Poids carcasse inférieur à la norme requise

Le poids carcasse minimal assurable est de 450 lb.

Poids inférieur au minimum

Le poids de vente minimal assurable est de 450 lb pour un veau acheté et de 750 lb pour un veau né à la ferme.

Poids de sortie/vente absent

Des veaux ont été vendus à un producteur de bouvillons et bovins d'abattage, un encan ou un abattoir, mais l'intervenant n'a pas déclaré de poids d'entrée à Attestra. Entrez en contact avec l'intervenant pour que celui-ci transmette les poids à Attestra ou communiquez avec votre centre de services, si vous possédez des pièces justificatives permettant de valider le poids de vente des animaux.

Vente avant ouverture du dossier

Un bouvillon a été vendu ou sorti avant l'ouverture du dossier d'assurance (ASRA).

Raison et description

Vente après fermeture du dossier

Un bouvillon a été vendu ou sorti après la fermeture du dossier d'assurance (ASRA).

Vente à un consommateur

L'animal a été vendu à un consommateur. Ce type de commercialisation, comme les abattages à forfait dans un abattoir de proximité, est inadmissible.

Vente entre entreprises liées

L'animal a fait l'objet d'une transaction entre entreprises liées. Cet animal ne peut être admissible en vertu du programme ASRA.

D'autres raisons d'inadmissibilité non décrites dans la liste ci-haut peuvent apparaître à votre dossier. Veuillez consulter votre conseiller en assurance de votre centre de services pour obtenir davantage d'informations. De plus, n'hésitez pas à communiquer avec lui pour en savoir davantage sur les modalités et les normes administratives du programme.

IMPORTANT

- Respectez les obligations et les règlements en lien avec le programme ASRA.
- Assurez-vous de la conformité des événements déclarés à Attestra et à votre dossier d'assurance de la FADQ. Ceux-ci doivent être représentatifs de la traçabilité et de la réalité de votre entreprise.
- Consultez le [résumé de protection](#) et les différents [aide-mémoires](#) à partir de la page d'accueil du [site Web de la FADQ](#).

1 800 749-3636 | www.fadq.qc.ca